

Les radios libres ont 40 ans (1981 – 2021)

Au cours des années 1960, les radios pirates (stations de radio émettant sans autorisation administrative) connaissent un essor important en Europe du Nord. Il s'agit alors généralement de radios associatives à la fois subversives et commerciales offshore, s'opposant au monopole d'État sur la radiodiffusion et émettant depuis les eaux internationales, échappant ainsi, en théorie du moins, aux réglementations en vigueur.

Les radios les plus emblématiques comme Radio Caroline ou Radio London, en proposant des programmes adaptés aux attentes de la jeunesse, jouent alors un rôle significatif dans l'essor de nouvelles formes de musique populaires, particulièrement de rock.

Entre 1969 et mai 1981, la France connaît un phénomène similaire.

Ce système de communication des radios libres ne pouvait qu'intéresser la CGT. C'est naturellement au sein de son secteur « propagande » que mûrit le projet des radios de luttes. C'est sous la responsabilité de René BUHL, membre du Bureau Confédéral, qu'une équipe a en charge leur lancement et leur suivi. Ce ne sont pas des radios locales, mais des radios de luttes. Toujours est-il que dès 1979, l'Union Locale CGT de Longwy lance radio Lorraine Cœur d'Acier, la radio de luttes la plus emblématique de cette époque, et donne le coup d'envoi à une aventure de deux ans dans laquelle s'impliqueront ensuite de nombreuses structures CGT.

Le Comité Régional CGT Rhône-Alpes à Lyon décide de s'équiper pour créer une radio CGT qui tournerait dans les huit départements de la région. Un équipement technique composé d'un émetteur et d'une antenne circulera d'une Union Départementale à l'autre et devra être disponible une semaine, temps d'installation compris. Mais il manque l'émetteur – interdit et introuvable en France ! – qui est en vente libre en Italie... Comment l'introduire en France ? Ce sont des camarades douaniers qui trouvent le moyen de l'acheter à Turin et de le faire passer par le tunnel du Mont-Blanc sans problème. Dans le Rhône il y a Radio Bellevue et Radio CGT Rhône, en Haute-Savoie, Annecy Ondes Pures et donc dans l'Ain, **Radio Bresse CGT**.

La radio est enfin opérationnelle et émet dans un rayon de vingt kilomètres de 12 heures 30 à 14 heures et de 17 heures 30 à 20 heures. L'animation est confiée entre autres à Robert TURREL (secrétaire général de l'Union Départementale CGT de l'Ain), Pierre BILLAUD et André GAUTHIER (syndicat CGT des PTT), Patrick ROCHON (syndicat CGT des Impôts), Danièle LIMOGES (syndicat CGT du Tanneur), Jean MOLARD (syndicat CGT de RVI).



Les premiers mots de Radio Bresse CGT au mois d'avril 1980 sont les suivants : « **Pour la première fois, vous êtes à l'écoute d'une radio pas comme les autres, une radio qui donne la parole à tous et toutes, salariés ayant un emploi et salariés privés d'emploi, c'est si joli n'est-ce pas pour désigner un chômeur. Nous donnerons la parole à tous ceux et celles qui à l'usine, sur les chantiers, dans les bureaux qu'ils soient manœuvres, employés, ouvriers qualifiés, cadres ou techniciens qui se posent des questions quant à leur avenir, et des questions il y en a !** »

Les programmes sont articulés autour d'informations sur les luttes (Le Tanneur, CEFILAC, CPAM, RVI...), d'interventions de salariés, d'intermèdes musicaux (Jacques Brel, Francesca Solleville, Léo Ferré, Jean Ferrat...). Les débats sont nombreux et toujours d'actualité : « Le consensus, c'est quoi au juste ? », « Le travail du dimanche ou l'obsession du patronat », « Les jeunes apprentis des CFA », « Pour la défense de la Sécurité Sociale », « France ton pognon fout le camp, ou la fuite des capitaux. »



Cette radio de lutte ne fonctionnera que 4 jours. Les responsables seront poursuivis et inculpés par des juges d'instruction dans des départements différents. Il est permis d'être en possession d'une antenne, d'amplis, de tables de mixage, de micros, mais il est interdit de posséder un émetteur... lequel est la preuve matérielle du délit.

Au printemps 1981, tout juste élu, François Mitterrand légalise les radios « pirates » devenues « libres ». **Après plus d'un an d'instruction et plusieurs convocations, les camarades inculpés reçoivent de la part du Tribunal de Grande Instance de Dijon, une ordonnance de non-lieu en janvier 1982.**

La bande FM devient l'objet de convoitise de groupes commerciaux et le Gouvernement est sommé, notamment pour des raisons techniques et de confort d'écoute, de mettre de l'ordre et d'attribuer rationnellement les fréquences de la Bande FM. La lettre CGT du mois de décembre 1981 « spécial radios de lutte », engage un maximum d'Unions Départementales à effectuer rapidement les démarches en vue de solliciter l'attribution d'une fréquence réservée. Il s'agit de préserver l'avenir et d'assurer la présence immédiate, future ou éventuelle de radios CGT. Mais les difficultés sont trop nombreuses, tant au niveau du financement, les recettes publicitaires étant réglementées et limitées, qu'au niveau de la disponibilité des animateurs. Faire fonctionner une radio prend du temps, donc consomme de l'énergie et de la disponibilité. La plupart des stations FM indépendantes historiques disparaissent. Les stations « élues » entrent de plain-pied dans une logique commerciale concurrentielle.

Au-delà des questions techniques, il ressort que l'impact au niveau syndical a été bon, mais qu'il y a eu une déficience de communication pour élargir l'audience. La difficulté étant à la fois de préserver un minimum de discrétion et se faire connaître. Pour autant, la satisfaction évidente est aussi d'avoir réussi quelque chose de grand. Robert Turrel dira : « **Cette expérience d'un autre style de radio est très formatrice pour les militants.** »

Par ailleurs au niveau confédéral, le choix de la relativisation de cet outil a aussi été exprimé. Deux documents confirment cet infléchissement. Ils relativisent fortement l'importance des radios. « **L'essentiel, la cible principale, c'est l'entreprise. C'est là que tout se gagne et particulièrement la bataille de la clarté et de la vérité** ». La propagande se fait prioritairement en direction de l'entreprise. Le rôle des radios situées hors de l'entreprise et inscrites dans une bataille en direction de l'opinion publique, est de fait relativisé. Aussi les organisations syndicales sont-elles revenues aux bonnes vieilles méthodes (tracts et journaux syndicaux) et pour les moyens modernes, internet et les réseaux sociaux.